



Le Brame Syndical

Édition : n°8
Octobre 2016

Convention Collective Nationale : Nous sommes vigilants

Depuis Janvier, nous avons abordé les sujets suivants : Métiers, classement des métiers, déroulement de carrière, rémunération, temps de travail, prime, travail exceptionnel.

Malgré nos nombreuses propositions, les négociations sont toujours en cours sans que nous ayons pu vraiment avancer sur les sujets. En grande partie les propositions de la direction sont moins avantageuses que notre convention actuelle sauf pour la prime d'ancienneté qui serait financièrement plus intéressante que celle d'aujourd'hui.

En octobre, auront lieu des négociations sur les déplacements et les repas.

Pour le moment, une signature d'accord est difficilement envisageable mais la Direction Générale se laisse jusqu'en Mars 2017 (avant les élections présidentielles) pour nous convaincre.

En ce qui nous concerne, il n'y aura pas de changement tant que les conventions collectives ne sont pas dénoncées. Si elles le sont, un délai de 18 mois court avant de passer sous le régime du Code du Travail. Ce qui nous laissera le temps de préparer des actions collectives si besoin.



Un coup de chaud!

Une fin d'août caniculaire, quelle dure reprise pour nos collègues sur le terrain. La CFTC, toujours vigilante, appelle le matin même de la canicule la direction de l'agence travaux et demande la reconduction du « plan canicule 2015 » (Le travail commence plus tôt mais également la journée est de 7h au lieu de 8h avec un temps de pause de 45min pour se restaurer et surtout se rafraichir). La Direction de l'Agence Travaux demande un délai de réflexion. La CFTC, souhaitant aller vite car les collègues souffrant de la chaleur sont bien aujourd'hui et pas demain, part à la Direction Territoriale et est reçue aussitôt par **le Directeur Territorial**. Celui-ci à l'écoute de la CFTC mais surtout à l'écoute de la pénibilité que rencontrent nos collègues **remet très rapidement le dispositif** en place juste après que nous l'ayons quitté. Nous ne pouvons que remercier la réactivité de notre DT qui a su prendre « la température » et transmettre ses directives rapidement pour éviter l'insolation des ouvriers forestiers.

Alzheimer à l'ONF ?

Il semble que les troubles de la mémoire soient chroniques dans la boutique...

En effet, comme en 2011 et 2012, les mêmes sujets provoquent l'oubli des articles de la convention collective territoriale des ouvriers forestiers d'IDFNO.

Une bonne position ça change tout...

L'année 2016 avait pourtant bien commencé pour 3 ouvriers (2 sur UP Versailles et 1 sur UP Nord Pas-de-Calais) qui ont eu la chance de signer un CDI et de passer de la position 1 à la position ... 1. Décidément l'ONF à la mémoire qui flanche ! Car depuis notre intervention en 2012, tout salarié en CDI pouvant être amené à travailler en autonomie ne peut être classé dans la position 1 qui impose un contrôle continu.

Remarquée par notre équipe, cette situation a été régularisée avec effet rétroactif.

Différentiel : C'est Payé

Sur les feuilles de paie nous pouvons trouver une ligne « différentiel CP », tout le monde la voit, peu la comprennent et encore moins les salariés du régime général. Et pourtant cette ligne vous fait gagner quelques euros car elle désigne la règle du 10^{ème} (règle de calcul pour l'indemnisation des congés payés). Depuis l'arrivée des salariés du régime général à l'ONF, cette règle n'a jamais été mise en application. La CFTC a donc remué toutes les Directions Territoriales et Régionales sans oublier la DG pour que cette règle soit appliquée. C'est donc **un rattrapage d'environ 1/10^{ème} de leur prime d'objectif par an depuis 2012 que les collègues de droit privé du régime général ont pu toucher en juin** (somme pouvant aller de 200€ à 2000€).



**Rémi
Leducq
39 ans
UP Picardie**

Un OF, une actu, vue par...

Un Formateur ONF gagne 90€ en plus par jour de Formation. Rémi le sait bien puisqu'il est Formateur. Malheureusement pour lui, depuis plus d'un an les services se mélangent les pinceaux et personne n'a encore payé ces primes de 2015. La CFTC s'empare donc de ce nouveau dossier et interpelle plusieurs fois la direction. Après notre intervention notre collègue a enfin perçu ce qu'on lui devait. Faudrait-il former les comptables ?...

« En mai, fait ce qu'il te plaît. »

C'est peut-être ce que s'est dit le service Ressources Humaines jusqu'à ce que nous leur ayons fait remarquer qu'il avait oublié, par mégarde, de nous payer le 1^{er} Mai comme le prévoit notre convention et même si celui-ci tombe un dimanche. « Le 1^{er} Mai est chômé et payé, même s'il tombe un samedi ou un dimanche ». De quoi ?! S'est étranglée la Direction, qui avait également oublié que cette situation s'était déjà produite par le passé et qui a refusé notre demande verbale. Après une piqûre de rappel écrite

avec explications et articles de loi... **le service RH retrouve la mémoire et paie donc le 1^{er} Mai avec la paie de Septembre.**



Coup Double

Et de 8! Depuis l'arrivée de la CFTC en 2010 en IDFNO, 8 CDI ont été gagnés par notre équipe.

Les 2 derniers en date du 1^{er} septembre 2016 à l'UP de Versailles concernent deux ouvriers envoyés en déplacement pour un chantier SNCF à Chinon pour une semaine alors qu'ils n'avaient pas signé leur prolongation de CDD.

En effet, l'ONF, ayant toujours un train de retard n'a envoyé les avenants aux contrats qu'une fois les ouvriers partis en déplacement.

La CFTC filant à grande vitesse n'a pas manqué de faire rappeler le code du travail une nouvelle fois à l'employeur.

Deux nouveaux arrivant donc qui renforcent nos équipes sur l'Isle Adam.

A ce train là, les départs en retraite seront vite remplacés!